

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Mars 2023

Référence
2023_18

Objet de la délibération
Modification des horaires d'ouverture de la Mairie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Date de la convocation
03/03/2023

Date d'affichage
03/03/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 10 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial, M. BREDART Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRINQUET Simone

Objet de la délibération : Modification des horaires d'ouverture de la Mairie

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-18, L2122-21, Madame la Maire propose au conseil municipal d'adopter de nouveaux horaires d'ouverture de la mairie. Ces nouveaux horaires ont été définis en fonction de la présence de l'agent administratif.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la modification des horaires d'ouverture au public de la mairie d'Argenvières comme suit :

- Lundi : 8h30 à 12h00
- Mardi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
- Mercredi : Fermé
- Jeudi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h15
- Vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 17 Mars 2023

La Maire
Francine MENARD




La Secrétaire de séance
Mme TRINQUET Simone



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 20/03/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 20/03/2023